

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Stéphanie Bourdeau**

<https://www.cadre21.org/membres/c191e89a1d4476f6f5883951>

Date d'obtention : 2020-11-17 17:40:18



cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode bienveillante et collaboratrice afin d'outiller les intervenants des milieux scolaires. Cela permet aux différents partenaires de connaître et comprendre les rôles et responsabilités de tous.

Le but est d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves en offrant un support adéquat à ces derniers tout en respectant les limites de notre rôle. Nous devons préserver l'intégrité physique et psychologique des victimes, mais aussi des autres jeunes impliqués.

Les intervenants scolaires, incluant ceux avec la formation et le badge, ne sont pas mandataires du service de police. Notre rôle est de dresser un portrait de la situation en suivant les étapes suggérées par la trousse pour ensuite collaborer avec le service de police.

Ce projet est basé sur la LSJPA. Il tient compte des intérêts des victimes et favorise la prévention en offrant des perspectives positives. La réinsertion sociale et la réadaptation seront mises de l'avant pour les contrevenants. De plus, il est important de savoir que le sextage entre adolescents peut constituer une forme de pornographie juvénile en droit criminel.

Cette trousse est conçue pour les intervenants scolaires (avec formation Cadre21 et badge) du secondaire dont la clientèle est presque exclusivement adolescente. Elle guide ceux-ci à travers différentes étapes. (Il y a une feuille « aide-mémoire », dans la trousse en ce qui concerne les étapes de la démarche d'intervention)

Procédure :

- 1) Lorsqu'un élève dénonce une situation de sextage, la personne responsable et formée doit immédiatement être appelée.
- 2) Ouverture de la trousse et suivre les étapes « de la démarche d'intervention »
 - 2.1 Remplir la grille d'évaluation de l'incident
 - 2.2 Confisquer le cellulaire dans le sac à cet effet (si cela s'applique et que l'on a des raisons de croire que des images s'y trouvent) — demander au jeune de mettre son cellulaire sur le mode Avion et d'éteindre ce dernier.
 - 2.2.1 Si refus de remettre son cellulaire, considérer ce cas comme malveillant et contacter immédiatement le service de police.
 - 2.3 Identifier si l'acte est malveillant ou impulsif, car lorsqu'il y a un acte malveillant, il ne faut pas compléter la grille avec le jeune. (selon les éléments à considérer)
 - 2.4 Contacter la police au moment opportun (selon la situation) — mais dans chacun des dossiers impliquant l'utilisation de la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le comité du plan de lutte, dont je fais partie, va inclure le projet sexto et ainsi prévoir un protocole pour accompagner les élèves et leurs familles en ce qui concerne les conséquences et les impacts du sextage. À l'aide de la trousse sexto, nous pourrions uniformiser les interventions et suivre une cadre prédéfinie. De plus, ce projet cadre parfaitement dans la loi sur l'instruction publique en ce qui concerne les devoirs et responsabilités des écoles face à la violence et l'intimidation.

Nous devons être prêts à accompagner nos élèves en ce qui concerne les impacts des sextos, mais aussi de référer adéquatement nos familles pour qu'il puisse obtenir un support adéquat et rapide. Ce projet permet de tracer une ligne claire entre les différents rôles des différents intervenants impliqués dans cette démarche.

Nous ajouterons aussi les références de ces deux nouvelles ressources d'aide et de prévention en matière de sextage : « AidezMOIsvp.ca » et « cyberaide.ca ».

Lors des interventions auprès des jeunes, il faut garder en tête les 4 éléments essentiels permettant de guider son intervention : l'amorce (le contexte), la nature (geste posé), l'intention et l'étendue (combien de partage possible). Ces éléments permettent de déterminer la gravité et l'urgence de la situation ainsi que le niveau et le type d'intervention requis.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer que les élèves ont un soutien des différents intervenants en place lors d'une situation de sexto. Le soutien devra être : physique, psychologique, social (possibilité d'accompagnement directement à l'école), judiciaire et financier (diriger vers la bonne ressource).

Il faudra agir rapidement afin d'éviter que la situation ne prenne plus d'ampleur et diminuer le risque de propagations.

Il ne faut, en aucun temps, consulter les images intimes des jeunes impliqués.

En résumé, lorsque nous intervenons avec les jeunes, nous devons toujours garder en tête les questions proposées dans le vidéo numéro un de cette formation :

- 1) Qui commet un acte criminel ?
- 2) Qui est la victime ?
- 3) Y a-t-il consentement ? (Même si cela ne change rien à la loi, qui interdit toutes distributions avec ou sans consentement d'images et/ou vidéo à caractère pornographique d'enfants de moins de 18 ans)
- 4) Quels sont les enjeux/les impacts à prévoir ?



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

